

Affaires de la société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **90 (1939)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extraits du procès-verbal des séances du comité permanent.

Séance du 31 mars 1939, à Zurich.

1° *Admission de nouveaux sociétaires* : M. Marcel Kollros, ingénieur forestier, à Zurich.

2° *Décès et démissions*. La Société forestière suisse a perdu les sociétaires suivants :

a) par suite de décès : MM. le professeur Dr C. Schröter, à Zurich, et A. Spychiger, ancien conseiller national, à Langenthal;

b) par suite de démission : MM. le Dr P. Jaccard, professeur, à Zurich, et Oscar Paroz, à Saicourt.

3° La Société forestière suisse avait chargé M. A. Henne d'une publication pour l'Exposition nationale de Zurich (Influence de la Société forestière suisse sur le développement de l'économie forestière en Suisse). Ce travail vient de paraître. Il est décidé d'en remettre un exemplaire à chacun de messieurs les conseillers fédéraux.

4° Le programme de la réunion annuelle de 1939, à Zurich, vient d'être mis au point. Il prévoit, en résumé, ce qui suit :

Lundi 7 août, à 10 h., séance administrative à la Maison de ville; 12 h., banquet dans le nouveau bâtiment des congrès. Puis, visite de l'Exposition; 18 h., course en bateau à la presqu'île d'Au, où est prévu le repas du soir. Retour à Zurich, à 22 h.

Mardi 8 août. Visite, à titre privé, de l'Exposition nationale.

Mercredi 9 août. Eventuellement, excursion au Pfannenstiel.

5° Complément de l'article 4 des statuts. Il serait à prévoir la création d'une catégorie nouvelle de sociétaires, de « vétérans », soit de membres appartenant à la Société forestière suisse, depuis 40 ans.

6° Le règlement sur les fonds pour publications est définitivement mis au point.

7° *Insigne de sociétaire*. Après examen des divers modèles qui nous sont parvenus, il est décidé de publier les trois meilleurs d'entre eux, dans le cahier de juin des périodiques de la Société. L'assemblée générale pourra ensuite prendre une décision en connaissance de cause.

Tavannes, le 4 avril 1939.

Le secrétaire : E. Schönenberger.

COMMUNICATIONS.

Le problème du rajeunissement naturel du pin d'Autriche.

Notre collègue M. Moreillon a ouvert une discussion sur cet objet, dans le « Journal forestier suisse » de 1925, page 158. Il estimait que cette essence « exige pour se reproduire, par voie naturelle, une petite trouée ou un abri latéral ».